

Il donne son **accord** pour prendre en charge le patient, après avoir pris connaissance de la charte et signé une adhésion au réseau.

A la demande de la coordination de RESIC, le diététicien(ne) sera amené à effectuer :

- **Un bilan diététique initial**

Réalisé pour chaque patient, dès son entrée dans le réseau, il est effectué soit en structure hospitalière soit en libéral et inclut :

Une enquête alimentaire, pour évaluer :

- La **consommation journalière en sel**, à partir d'un bilan et à l'aide d'une grille de contenance des aliments en Na commune pour tous les patients du réseau (cf référentiels ci-joints ou sur resic38.org)
- La consommation hydrique.
- La ration calorique si nécessaire et les régimes associés afin de fixer des objectifs adaptés à chaque patient.

Une information théorique du patient, sur :

- La nécessité du régime hyposodé pour tout patient insuffisant cardiaque.
- Les principes du régime et les équivalences.

Un document d'information personnalisé :

précisant les objectifs à atteindre et la teneur en sel des aliments.

La feuille de résultat du bilan diététique, sera envoyée à la coordination (ou établie sur la plateforme informatisé partagé PEPS) et servira d'attestation d'acte dérogatoire en vue d'une indemnisation par le réseau.

- **Des consultations diététiques** : en fonction des besoins évalués lors du bilan initial ou par la coordination.

Faites **au domicile** du patient, pour une évaluation plus concrète et une mise en application plus pratique des consignes diététiques.

Il repère les déséquilibres d'origine technique, comportementale et apporte les corrections utiles en accord avec le patient.

Il renseigne le dossier de soins partagé en insistant sur les points faibles.

Une feuille de synthèse de consultations diététiques sera renvoyée à la coordination et servira d'attestation d'acte dérogatoire en vue d'une indemnisation de chaque consultation par le réseau.

Il participe à la **démarche éducative**.

Lors des consultations, il s'assure que le patient a bien intégré le principe du régime hydro sodé et l'accompagne dans cette démarche.

Il pourra, après avoir bénéficié d'une **formation** adéquate, assurer l'animation de séances d'éducation individuelles ou collectives destinées aux patients du réseau.

Il participe s'il le souhaite aux formations continues organisées par le réseau sur la prise en charge et l'éducation du patient insuffisant cardiaque.